

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 mars 2020

SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2687)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N° 1837

présenté par

M. Jumel et les membres du groupe de la Gauche démocrate et républicaine

à l'amendement n° 464 de Mme Autain

ARTICLE PREMIER

À la première phrase de l'alinéa 2, substituer aux mots :

« l'augmentation »

les mots :

« l'allongement ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous-amendement de précision vient appuyer l'amendement 464 du groupe de la France Insoumise visant à s'assurer que les modalités et les moyens évoqués à l'alinéa 4 de l'article 1er du projet de loi organique n'aient pas pour conséquence l'abaissement des pensions de retraite ou l'allongement de l'âge de départ à la retraite.